



HUBERDEAU

BULLETIN MUNICIPAL

Mars 2022

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Prenez note que l'Hôtel de ville d'Huberdeau est maintenant ouvert du lundi au jeudi. Il sera néanmoins possible de rencontrer l'officier municipal en bâtiment et environnement du mardi au jeudi ainsi que tous les vendredis sur rendez-vous seulement.

Exceptionnellement, la séance régulière du conseil municipal du mois d'avril se tiendra le **mardi 19 avril 2022 à 19h00** au lieu du 12 avril 2022. De plus, les séances reprendront en présentiel.



ABATTAGE D'ARBRES

NOUVELLE RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Afin de protéger son couvert forestier, la Municipalité a récemment adopté un règlement spécifiant qu'un certificat d'autorisation doit être obtenu avant d'abattre tout arbre sur l'ensemble de son territoire, qu'il soit mort ou vivant.

Le coût du certificat d'autorisation est de 5\$ et valide pour un an.

Si vous prévoyez abattre un ou des arbres, veuillez communiquer au préalable avec le service de l'urbansime au (819) 681-3377, poste 5702.

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 345-22, adopté le 8 mars 2022, modifiant le règlement de zonage numéro 199-02.

Avis public est donné de ce qui suit:

1° Adoption du second projet de règlement :

À la suite de la consultation écrite tenue du 25 janvier au 9 février 2022, le conseil municipal a adopté le 8 mars 2022, le second projet de règlement numéro 345-22, modifiant le règlement de zonage numéro 199-02.

Ce second projet de règlement numéro 345-22, contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2° Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande :

- D'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » à l'intérieur de la zone 15R;
- De prévoir certaines normes concernant la superficie minimale d'un lot pouvant accueillir une habitation multifamiliale dans la zone 15R;
- De préciser l'interprétation des marges et des cours pour un lot d'angle accueillant ce nouvel usage dans la zone 15R.

3° Descriptions des zones concernées :

Les zones visées par le règlement 345-22 sont la zone 15R ainsi que toutes les zones contiguës à celle-ci (4V, 16MV, 13I et 12R) du territoire de la Municipalité d'Huberdeau.

4° Conditions de validité d'une demande :

Pour être valide, toute demande de participation à un référendum doit:

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité soit par courriel à info@municipalite.huberdeau.qc.ca ou par courrier au 101, rue du Pont, Huberdeau, Québec J0T 1G0 au plus tard le **24 mars à 16h**.
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5° Personnes intéressées :

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplissait les conditions suivantes le 16 mars 2022.

être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 8 mars 2022, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

6° Absence de demandes :

Toutes les dispositions du second projet de règlement 339-21 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7° Consultation du projet de règlement :

Le second projet de règlement numéro 345-22, ainsi que l'illustration des zones composant le territoire municipal, peuvent être consultés au bureau de la municipalité, sis au 101, rue du Pont, Huberdeau, Québec J0T 1G0, aux heures normales de bureau.



DONNÉ À HUBEREAU, ce 16^e jour du mois de mars 2022.

Guyline Maurice

Guyline Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.

ÊTES-VOUS EXPERT DU BAC VERT ?



Saurez-vous relever le défi?



SÉPARER LES MATIÈRES

La séparation des différentes matières d'un emballage augmente l'efficacité du tri automatisé. De plus, en séparant les matières, il est facile de les placer dans le bon bac de collecte.



SPÉCIAL BAC VERT

SAC DE PLASTIQUE

Un sac de plastique qui s'étire facilement et qui est relativement propre est recyclable, même sans la présence d'un ruban de Möbius.



Pour en disposer dans le bac vert, placez les plastiques souples dans un sac transparent et faites un noeud. Cela permet aux trieurs de voir rapidement le contenu. De la même façon, faites un sac de papiers déchiquetés.



Les sacs de fruits congelés et de céréales sont des exemples de sac de plastique non étirable, ils doivent être placés dans le bac noir.

ALUMINIUM



Même s'il reste de petits résidus alimentaires, faites simplement une boule avant de la déposer dans le bac vert.

L'aluminium se recycle à l'infini!

Pour vérifier s'il s'agit d'aluminium, la matière devrait rester pliée lorsque vous la pressez avec la main.

BOUCHON

Le bouchon d'un contenant est recyclable seulement si le bouchon est en verre, en métal, en carton ou en plastique avec un ruban de Möbius comprenant un numéro 1, 2, 3, 4, 5 ou 7.

Séparez le bouchon du contenant s'ils ne sont pas de la même matière.



Couvercle en métal et pot en verre séparé (les deux vont au bac).

Saviez-vous que?



Appelé ruban de Möbius, le symbole fait référence à un cycle sans fin de recyclage. Il indique que le produit est fait de matières potentiellement recyclables.



Le pourcentage inscrit à l'intérieur du symbole représente la quantité de matières recyclées utilisées pour fabriquer le produit.



Quant à la présence d'un numéro (1 à 7), elle fait référence au type de plastique dont est composé le produit sur lequel il se retrouve.

Pour plus d'information, visitez le site Web

TRAINDEVIEDURABLE.com

et **Tricentris.com**



«Pourquoi les loups?»

CONFÉRENCE GRATUITE

Animée par un garde-parc naturaliste du Parc national du Mont-Tremblant.

Dimanche 27 mars 2022 à 13h30

Salle Louis Laurier de l'Hôtel de ville d'Huberdeau

Durée: 1h30

Matériel d'animation:

Photos, vidéos, fourrure, crâne, moulage d'empreinte,
crottin, collier émetteur.

Êtes-vous curieux d'en connaître davantage sur les loups du parc et de la région? Voulez-vous démystifier cet animal fascinant?

Venez découvrir de quelle façon les loups jouent un rôle essentiel dans les forêts, pourquoi la protection des loups du parc n'est pas assurée et comment vous pouvez contribuer à leur conservation.

Le comité des fêtes d'Huberdeau
est heureux de vous convier à

La chasse aux cocos

Au Calvaire d'Huberdeau
Samedi 9 avril 2022 dès 11 h

Chasse aux cocos et tirage de chocolats
Suivi d'un repas léger servi sur place

Aucune inscription requise
Activité gratuite grâce au soutien de
la Fondation Tremblant



Nous vous suggérons d'apporter vos bouteilles d'eau réutilisables
ainsi que vos chaises.



MA BIBLIOTHÈQUE

Le printemps est à nos portes et notre équipe est très fière de la reprise de nos activités.

* À tous les mercredis, Madame Berthe reçoit les élèves de l'école l'Arc-en-ciel pour leur permettre d'assister à une animation et d'emprunter des livres. On aime bien nos jeunes lecteurs et lectrices. La passion s'installe doucement.

* Les tricoteuses du club «Mailles et Mots» se rencontrent tous les mercredis à 13h00. Beaux travaux à l'aiguille et fous rires assurés.

* Les membres du club de lecture «Les Beaux Mots Dits» discuteront, le 30 mars prochain à 13h00, du livre de Karine Tuil «Les choses humaines.» Beaucoup de plaisir à échanger sur nos lectures et ce, dans une atmosphère conviviale.

* Une fête est à s'organiser pour célébrer le 14 mai prochain l'inauguration de la bibliothèque Serge-Bouchard et pour rendre un hommage bien spécial à ce grand disparu. Plus d'informations à venir sous peu. Mettez cette date à vos agendas.

* Comme vous pouvez le constater ça bouge dans notre petite bibliothèque. N'oubliez pas de nous suivre sur notre page Facebook: facebook@bibliothequehuberdeau

BONNE LECTURE ET LONGUE VIE À NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Hébergement étudiant

Vous avez un logement, une chambre ou une pension qui est disponible ?

Suivez ces deux étapes :



CONTACTEZ LE CENTRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Écrivez dès maintenant au Centre collégial à l'adresse : ccmt_administration@cstj.qc.ca



REMP LISSEZ LE FORMULAIRE

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

Une collaboration du Centre collégial de Mont-Tremblant et de toutes les municipalités de la MRC des Laurentides.

PRENEZ PART À LEUR RÉUSSITE !



PROJET DE PGMR CONJOINT

CONSULTATIONS PUBLIQUES



Nous voulons votre opinion sur les matières résiduelles !

MERCREDI 27 AVRIL, 19 H 00

Place Lagny, 2 Rue St Louis,
Sainte-Agathe-des-Monts, J8C 2A2

MARDI 24 MAI, 19 H 00

Hôtel de ville, 1145, rue de Saint-Jovite,
Mont-Tremblant, J8E 1V1



Les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle ont adopté un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption d'un projet pour un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint en collaboration avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) ainsi que la Ville de Rivière-Rouge.

Le projet de PGMR conjoint 2022-2028 peut être consulté au : www.traindeviedurable.com

Il est possible de transmettre vos commentaires, recommandations ou questions sur place lors des consultations ou en utilisant l'adresse électronique suivante: ridr6@bellnet.ca

Documents disponibles au : TRAINEVIEDURABLE.com

MRC DES
LAURENTIDES

PAS DE SAC **PLASTIQUE COMPOSTABLE** DANS MON BAC BRUN !

MÊME S'ILS COMPORTENT CES LOGOS :



Les contenants en plastique « compostables » sont également **REFUSÉS**.



TOUT TYPE DE SAC EN PLASTIQUE EST REFUSÉ

Écoulez votre inventaire en les utilisant comme sacs à ordures.

ALTERNATIVES

au sac en plastique « compostable »



Le papier journal peut être plié et servir de fond pour votre contenant.



En vrac dans le bac !



Sac en papier
Sac au Sol.



Sac en papier du marché.



Congeler les résidus alimentaires évite les odeurs.

Résistant aux fuites !

POURQUOI LE SAC EN PLASTIQUE DIT COMPOSTABLE EST REFUSÉ ?

- Il crée de la confusion avec d'autres sacs en plastique non compostables (biodégradables et oxo-biodégradables). Sa durée de dégradation est plus longue que celle du processus de compostage, pouvant laisser des fragments non dégradés dans le compost;
- On vise le bannissement des plastiques à usage unique;
- Le ministère autorise seulement les matières organiques en vrac ou dans du papier à la plate-forme de compostage.



Pour voir la liste détaillée des matières acceptées et pour des astuces liées à la gestion du bac brun, visitez le site Web :

TRAINDEVIEDURABLE.com

NOTRE TERRITOIRE
POUR L'AVENIR
MRC DES LAURENTIDES